

Francais - Hamidullah Le Coran traduction en langue francaise

وَإِذَا طَلَّقْتُمُ النِّسَاءَ فَبَلَغْنَ أَجَلَهُنَّ فَأَمْسِكُوهُنَّ بِمَعْرُوفٍ أَوْ سِرِّهُنَّ بِمَعْرُوفٍ وَلَا
تُمْسِكُوهُنَّ ضِرَارًا لِّتَعْتَدُوا وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ فَقَدْ ظَلَمَ نَفْسَهُ وَلَا تَتَّخِذُوا آيَاتِ اللَّهِ هُزُوًا
وَإِذْ كُرُوا نِعْمَتَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَمَا أَنْزَلَ عَلَيْكُمْ مِنَ الْكِتَابِ وَالْحِكْمَةِ يَعِظُكُمْ بِهِ وَاتَّقُوا
اللَّهَ وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ

Et quand vous divorcez d'avec vos épouses, et que leur délai expire,

alors, reprenez-les conformément à la bienséance ou libérez-les

conformément à la bienséance. Mais ne les retenez pas pour leur faire

du tort: vous transgresseriez alors et quiconque agit ainsi se fait du tort

-à lui-même. Ne prenez pas en moquerie les versets d'Allah. Et rappelez

vous le bienfait d'Allah envers vous, ainsi que le Livre et la Sagesse qu'Il

vous a fait descendre; par lesquels Il vous exhorte. Et craignez Allah, et

sachez qu'Allah est Omniscient.